RÉGIE DE L'ÉNERGIE - DOSSIER R-4003-2017, PHASE 2

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2 À GAZIFÈRE INC.

PAR STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.) L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

A. LE PGEÉ DE GAZIFÈRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-1

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC, Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-19, Document 1, page 5, Tableau 1 (Évolution des économies d'énergie prévues 2013-2018) :

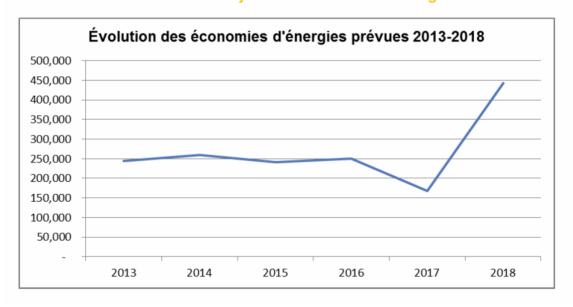


Tableau 1 : Évolution des objectifs d'économies d'énergie 2013 à 2018

Demande(s):

a) Veuillez ajouter au tableau 1 les économies d'énergie réelles annuelles telles que constatées aux rapports annuels, ainsi que la plus récente projection pour 2017 (en spécifiant sa valeur, le nombre de mois réels et projetés et la date de cette projection de 2017).

Le 26 septembre 2017 N° de dossier : R-4003-2017, Phase 2

Demande de renseignements n° 2 de SÉ-AQLPA à Gazifère inc.

Page 2

Réponse 1 a):

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse à la question 1.1 de la demande de renseignements no 4 de la Régie de l'énergie dans le présent dossier.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-2

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-19, Document 1, pages 8 et 9 :

Par souci de minimisation des participants dits « opportunistes », la Régie demande à Gazifère de revoir son processus de participation aux programmes d'efficacité énergétique afin que celui-ci soit composé au minimum de deux étapes. La première étape devant être réalisée préalablement à l'implantation de la mesure visée et la deuxième étape correspondant à l'approbation de la demande d'aide financière.

Conséquemment, le processus de préadmission auparavant facultatif a été révisé et est devenu obligatoire pour tous les programmes d'efficacité énergétique offerts par Gazifère (à l'exception du programme **Supplément MFR** puisque seul un participant déjà admis à un programme peut bénéficier de la bonification offerte dans ce programme).

Demande(s):

a) Avez-vous évalué l'effet rédhibitoire possible de rendre obligatoire le processus de préadmission sur les participants éventuels non opportunistes ?

Réponse 2 a):

Dans un objectif de minimisation des participants opportunistes, la Régie a jugé nécessaire, dans sa décision D-2017-028, de demander à Gazifère de mettre en place un processus de participation en deux étapes. La première de ces étapes consiste en l'approbation de la demande de participation au programme. Cette étape intervient préalablement à l'implantation de la mesure.

Gazifère est d'avis que la préadmission obligatoire des participants représente la méthode la plus simple et la plus efficace de répondre à cette exigence de la Régie puisque le formulaire de préadmission initialement conçu par Gazifère offrait déjà la possibilité aux clients de signifier à l'avance leur intérêt à participer à un programme, ce

qui permettait d'assurer la disponibilité de l'aide financière pour le projet. Gazifère a adapté le formulaire et revu ses processus afin que l'étape de préadmission cette étape devienne obligatoire.

b) Si, oui quel est cet effet?

Réponse 2 b):

Gazifère réfère l'intervanant à la réponse à la question 2 a) de la présente demande de renseignement.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-3

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-19, Document 1, pages 9 et 10 :

Consciente de l'importance de données prévisionnelles dans l'analyse et l'approbation de son offre en efficacité énergétique, Gazifère a récemment confié au Consultant un mandat de segmentation de la clientèle. Les données récoltées serviront à dresser un portrait plus précis de la clientèle commerciale de Gazifère en segmentant les 3 500 clients par secteur d'activités. Ces données seront utiles pour développer les objectifs de participation de même que pour sélectionner les programmes d'efficacité énergétique qui seront offerts à la clientèle dans le cadre des prochains PGEÉ.

Demande(s):

a) En plus de segmenter les 3 500 clients commerciaux, avez-vous envisagé de prendre d'autres mesures pour améliorer votre connaissance de votre clientèle commerciale?

Réponse 3 a):

Le mandat présentement confié au Consultant se limite à la segmentation de la clientèle commerciale de Gazifère par secteur d'activités. Cependant, le niveau de consommation des clients commerciaux a également été pris en compte dans l'exercice du Consultant afin de préciser le potentiel d'économie d'énergie.

Requête 4003-2017

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-4

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Pièce B-0170, GI-19, Document 1, page 10 :

Par ailleurs, conformément aux demandes de la Régie dans la décision D-2017-028, la période de retour sur investissement (PRI) des projets admissibles au programme sera désormais analysée en deux étapes, soit avant et après subvention. Si la PRI après subvention est inférieure à 1 an, l'aide financière est ajustée pour ramener la PRI à 1 an.

Demande(s):

a) Comment cette nouvelle méthode diffère-t-elle de l'ancienne méthode quant à la période de retour sur l'investissement (PRI) ? Veuillez élaborer.

Réponse 4 a):

Précédemment à la modification présentée en référence, la PRI des mesures était utilisée uniquement pour déterminer l'éligibilité aux aides financières du programme Appui aux initiatives. Ce calcul s'effectuait sur la base du coût des mesures avant aide financière. La nouvelle méthode vient ajouter l'impact de l'aide financière sur la PRI des participants, et tel qu'indiqué en référence, peut conduire à une réduction de l'aide financière afin d'obtenir une PRI après subvention de 1 an.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-5

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-19, Document 1, page 10 :

Gazifère s'affaire à conclure une entente avec **TEQ** pour l'administration du deuxième volet du programme **Éconologis**.

Original : 2017-10-10 GI-28
Document 1

Document 1 Page 4 de 24 Requête 4003-2017

Demande:

a) Quand prévoyez-vous que l'entente avec TEQ sera signée?

Réponse 5 a):

Gazifère ne peut malheureusement pas prédire à quel moment l'entente sera conclue. Tous les efforts requis sont déployés afin de conclure ce dossier le plus rapidement possible.

b) Veuillez rappeler l'historique (concernant les divers programmes d'efficacité énergétique dont Éconologis) des ententes conclues au cours des années, des mandats et des transferts de responsabilité entre Gazifère inc. d'une part et d'autre part l'entité successivement désignée l'Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ), le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique (BEIE) et Transition énergétique Québec (TÉQ). Dans chaque cas, veuillez sommairement décrire en quoi consistaient ces ententes, mandats et transferts de responsabilité.

Réponse 5 b):

L'entente à intervenir avec TEQ et celles intervenues avec les entités auxquelles réfère l'intervenant dans sa question portent sur l'administration du deuxième volet du programme Éconologis et visent essentiellement à préciser que les budgets et les gains énergétiques associés à ce volet du programme se trouvent sous la responsabilité de Gazifère. Outre cet élément, les ententes ont pour objet d'identifier les obligations et les responsabilités de chacune des parties, notamment quant à la mise en œuvre et la promotion du programme.

Par le passé, Gazifère a également administré les programmes Novoclimat et Rénoclimat. Les ententes pour l'administration de ces programmes avaient des objectifs similaires aux ententes associées au programme Éconologis.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-6

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-19, Document 1, Tableau 3, page 11 :

Tableau 3 : Comparaison des budgets du PGEÉ 2018 et du PGEÉ 2017

	2017		2018		Écart	
	\$	%	\$	%	\$	%
Coût des programmes (aide financière)	124 718 \$	38,6%	351 197 \$	58,6%	226 479 \$	181,6%
Autres frais Évaluation des		0,0%	21 400 \$	3,6%	21 400 \$	
programmes Budget de gestion	28 000 \$	8,7%	29 640 \$	4,9%	1 640 \$	5,9%
(Tronc commun)	170 000 \$	52,7%	196 861 \$	32,9%	26 861 \$	15,8%
Total	322 718 \$	100,0%	599 098 \$	100,0%	276 380 \$	85,6%

Demande(s):

a) Nous voyons du tableau 3 que l'aide financière représente, en 2017, 39% du budget du PGEÉ et celle-ci représentera 59% du budget du PGEÉ en 2018. C'est une nette amélioration. Quels sont les éléments qui supportent chez Gazifère inc. un tel optimisme ?

Réponse 6 a):

Le PGEÉ 2017 en est un de transition. Il ne comprend qu'un programme destiné à la clientèle résidentielle, outre les programmes pour les ménages à faible revenu, et propose un objectif d'économies d'énergie de 167 999 m³.

Le PGEÉ 2018, quant à lui, est un plan renouvelé proposant un objectif d'économies d'énergie ambitieux de 443 423 m³. Il inclut cinq nouveaux programmes dont deux programmes résidentiels à fort potentiel et trois programmes pour les clients commerciaux dont un (Équipements de cuisine commerciale) comportant quatre volets.

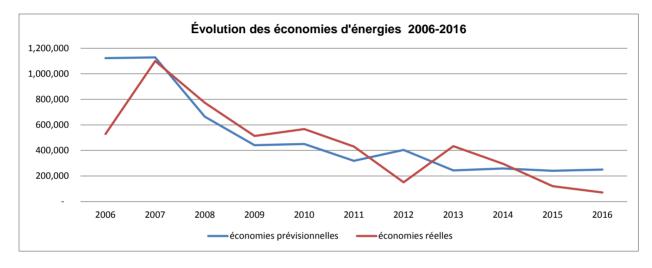
Le budget d'aide financière du PGEÉ 2018 inclut également une proposition de faire doubler l'aide financière unitaire et le nombre de participants pour les deux volets du programme Appui aux initiatives. Quant au programme Chaudière à condensation, important vecteur d'économies d'énergie, sa croissance se poursuit et le PGÉE 2018 propose également, à son égard, une augmentation de l'objectif de participation.

Original : 2017-10-10 GI-28

Document

Document 1 Page 6 de 24 Requête 4003-2017

Certes, le PGEÉ 2018 représente une croissance importante en comparaison aux PGEÉ des dernières années. Toutefois, Gazifère est d'avis que des efforts de taille sont nécessaires en matière d'efficacité énergétique afin de permettre l'atteinte des objectifs actuels de réduction des GES. La Politique énergétique 2030 du Gouvernement du Québec identifie d'ailleurs l'efficacité énergétique comme une priorité d'action. À cet égard, Gazifère estime qu'elle a un rôle important à jouer et que le PGEÉ qu'elle propose est réalisable. D'ailleurs, sur une période de dix ans, soit entre 2006 et 2016, Gazifère a généré, à sept reprises, des économies d'énergie annuelles de plus de 400 000 m³, tel qu'illustré par le tableau suivant.¹



L'offre de nouveaux programmes, la nouvelle structure de gestion des activités en efficacité énergétique, la relance des activités de communication à grande échelle et l'octroi d'incitatifs financiers aux installateurs sont tous des éléments qui contribueront à l'atteinte des objectifs fixés pour l'année 2018.

Le PGEÉ 2018 n'est donc pas le résultat d'un optimisme débordant mais le résultat d'un travail ardu pour relancer les activités en efficacité énergétique de façon à en assurer le succès.

Les économies présentées dans le tableau intitulé Évolution des économies d'énergies 2006-2016 sont tirées des rapports annuels soumis à la Régie de l'énergie.

N° de dossier : R-4003-2017, Phase 2 Demande de renseignements n° 2 de SÉ-AQLPA à Gazifère inc.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-7

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-19, Document 1, Tableau 5, page 14 :

Tableau 5, page 14	Budget Autres frais	
	\$	%
Analyses des demandes de participation au programme Étude de faisabilité	4 200 \$	20%
Analyse des demandes de participation au programme Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique	7 350 \$	34%
Analyse des demandes de participation au programme Appui aux initiatives – volet Aide à l'implantation	8 400 \$	39%
Incitatif aux installateurs – Aérothermes à condensation	500 \$	2%
Incitatif aux installateurs – Unité de chauffage infrarouge	150 \$	1%
Incitatif aux installateurs – Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation	800 \$	4%
Total	21 400 \$	100%

Demande(s):

a) Dans le tableau 5, la part prévue des installateurs est de 1 450\$ sur un total de 21 400 \$. Comment le montant à être alloué aux installateurs a-t-il été déterminé ?

Réponse 7 a):

Le montant alloué aux installateurs est basé sur les données présentées dans chacun des cas-type des programmes présentés dans la pièce B-0171, Gl-19, document 2 aux pages 43, 46 et 62. Le montant est calculé en fonction des niveaux de participation prévus ainsi que des incitatifs unitaires pour chacune des mesures visées.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-8

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-19, Document 1, Tableau, page 17 : attribution 2018 du service des communications :

Requête 4003-2017

Le service des communications de Gazifère effectue une planification annuelle de ses activités en incluant l'efficacité énergétique au cœur de ses objectifs.

Demande(s):

a) Quels sont les changements apportés par le service des communications de Gazifère après avoir inclus l'efficacité énergétique au cœur de ses objectifs dans sa planification annuelle? Veuillez élaborer d'une manière qui nous permette de comprendre et comparer ce qui se faisait avant et ce qui se ferait dorénavant.

Réponse 8 a):

Jusqu'à présent, l'efficacité énergétique était une activité gérée comme un service à part entière; la coordonnatrice et l'adjointe coordonnatrice étaient responsables de la gestion et de la réalisation des objectifs de Gazifère, ce qui incluait la promotion de l'offre en efficacité énergétique.

En modifiant la structure de gestion de l'efficacité énergétique, Gazifère transfère, les responsabilités associées à ce rôle et les distribue entre divers services (ventes, communication et affaires réglementaires). Le service des communications de Gazifère sera donc, à partir de l'année 2018, responsable de la promotion des activités en efficacité énergétique. Cette nouvelle répartition des tâches permettra aux programmes d'efficacité énergétique de bénéficier d'une plus grande visibilité puisque le service des communications coordonnera ses activités en incluant l'efficacité énergétique dans ses objectifs de communication.

Le service des communications de Gazifère est responsable de la coordination de toutes les activités de communication de l'entreprise et détient des connaissances élargies sur les outils de communication disponibles, les activités promotionnelles en cours et les projets à venir. Par exemple, le service des communications travaille sur un projet en collaboration avec le service des incendies de la Ville de Gatineau pour mettre sur pied une campagne de sensibilisation au monoxyde de carbone. L'une des initiatives de cette campagne est de remettre gratuitement des détecteurs de monoxyde de carbone à des familles défavorisées. Cette initiative a été développée en parallèle aux initiatives de promotion de l'efficacité énergétique. Il s'agit toutefois d'une occasion idéale pour s'adresser aux ménages à faible revenu alimentés à gaz naturel et de promouvoir du même coup la consommation responsable de l'énergie.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-9

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-19, Document 1, Tableau, page 17 : attribution 2018 du service des ventes :

Le service des ventes inclura l'efficacité énergétique dans ses échanges avec les entrepreneurs en construction, les installateurs et les firmes de génie-conseil.

Demande:

a) Est-ce qu'on doit conclure qu'auparavant le service des ventes n'incluait pas l'efficacité énergétique dans ses échanges avec les entrepreneurs en construction, les installateurs et les firmes de génie-conseil? Veuillez élaborer d'une manière qui nous permette de comprendre et comparer ce qui se faisait avant et ce qui se ferait dorénavant.

Réponse 9 a):

Le service des ventes de Gazifère est à l'affût des programmes d'efficacité énergétique offerts à sa clientèle. Toutefois, jusqu'à présent, il jouait un rôle passif dans la promotion de l'offre en efficacité énergétique; le représentant en développement de marché informait les entrepreneurs, installateurs et firmes de génie, au besoin, à l'égard des programmes d'efficacité énergétique, mais le plus souvent, il dirigeait les échanges directement vers le service d'efficacité énergétique de Gazifère.

C'est l'ETC responsable des programmes d'efficacité énergétique qui avait la responsabilité de rencontrer les entrepreneurs en construction, installateurs et firmes de génie, de promouvoir l'offre et de répondre aux questions. Or, l'ETC responsable des programmes d'efficacité énergétique a, sur une base régulière, peu d'opportunités d'échanges avec ces groupes. Par exemple, contrairement aux représentants de développement de marché, l'ETC dédié à l'efficacité énergétique n'assiste pas aux réunions de démarrage des projets de construction. Ces réunions représentent souvent une opportunité d'échange sur la faisabilité de brancher le projet à gaz naturel. La faisabilité des travaux, les coûts et les avantages (incluant les aides financières disponibles) liés aux programmes d'efficacité énergétique offerts par Gazifère sont autant d'éléments qui peuvent influencer la décision d'un entrepreneur. L'inclusion de l'efficacité énergétique dans le mandat des représentants du service des ventes favorisera la fréquence et la qualité des échanges.

Original : 2017-10-10 GI-28

Document 1

Page 10 de 24 Requête 4003-2017

B. L'OFFRE DE PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2018 DE GAZIFÈRE (RAPPORT DU CONSULTANT DUNSKY)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-10

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0171, GI-19, Document 2, page 7 :

Le PGEÉ 2018 introduit une série de nouvelles mesures (voir Section 2), dont certaines ont la particularité de réduire non seulement la consommation de gaz naturel, mais également celle d'électricité et d'eau.

Demande(s):

a) Est-ce que l'utilisation de l'eau potable est tarifée dans la région desservie par Gazifère ? Veuillez décrire.

Réponse 10 a):

Nous n'avons pas fait une analyse exhaustive de la région desservie par Gazifère, mais nous ne croyons pas qu'il y ait de tarification de l'eau potable dans le secteur.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-11

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0171, GI-19, Document 2 Tableau 3, pages 8 :

Tableau 3 : Coûts évités par type d'usage et de client en 2018

	Coûts évités de 1 m³ de gaz naturel pour Gazifère (en ¢/m³) en 2018		
Composante	Base	Chauffage	
	Résidentiel	Résidentiel	
Tarif 200	17,74	23,95	
SPEDE	3,64	3,64	
Régie du bâtiment	0,05	0,05	
Gaz Perdu	0,19	0,19	
MERNF	0,10	0,10	
Total	21,71	27,92	

Demande(s):

a) Quels seraient les coûts évités selon l'ancienne méthode?

Réponse 11 a):

Dans le dossier R-3969-2016, Gazifère avait pris l'engagement de revoir sa méthodologie de calcul des coûts évités en préparation de son PGEÉ 2018. Les coûts évités employés pour le PGEÉ 2018 incluent maintenant une composante pour le gaz perdu et pour la quote-part versée annuellement au MERNF. Ces éléments n'étaient pas inclus dans les exercices précédents.

Les coûts évités de $1m^3$ de gaz naturel pour Gazifère en 2018 sans ces composantes seraient de 21,42 ¢/ m^3 et 27,63 ¢/ m^3 pour les usages de base et de chauffage respectivement.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-12

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0171, GI-19, Document 2, Tableau 4, page 9

Tableau 4 : Tarifs prévus par type de clientèle en 2018

Comments	Portion variable de 1 m³ de gaz naturel pour Gazifère (en ¢/m³) en 2018			
Composante	Résidentiel	Commercial		
Portion variable	42,92	32,90		
Distribution ³	25,30	15,28		
Transport	5,45	5,45		
Fourniture	12,17	12,17		

Demande(s):

a) Veuillez confirmer que les tarifs prévus sont avant les taxes à la consommation.

Réponse 12 a):

Nous confirmons que les tarifs présentés sont avant les taxes à la consommation.

Original : 2017-10-10 GI-28

Document 1

Page 12 de 24

Page 13

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-13

Référence(s):

- i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0171, GI-19, Document 2, pages 14 et 15 :
 - Cuiseur vapeur Energy Star;
 - Plague chauffante Energy Star;
 - Lave-vaisselle Energy-Star;
 - Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit.

Demande(s):

a) Quelle est la PRI associée à chacun de ces équipements de cuisine avant toute subvention ?

Réponse 13 a):

La période de retour sur investissement avant incitatif est présentée dans le tableau suivant.

Équipement	PRI (année)
Cuiseur vapeur ENERGY STAR	0.8
Plaque chauffante ENERGY STAR	10.2
Lave-vaisselle ENERGY STAR BT Sous-comptoir	1.6
Lave-vaisselle ENERGY STAR HT Sous-comptoir	9.9
Lave-vaisselle ENERGY STAR HT Stationnaire	1.4
Lave-vaisselle ENERGY STAR HT Convoyeur une porte	3.5
Lave-vaisselle ENERGY STAR BT Convoyeurs multiples	0.9
Lave-vaisselle ENERGY STAR HT Convoyeurs multiples	0.6
Lave-vaisselle ENERGY STAR BT Stationnaire	0.7
Lave-vaisselle ENERGY STAR BT Convoyeur une porte	0.0
Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit	1.1

Il est important de souligner que malgré des PRI favorables pour la plupart des équipements, l'adoption des produits Energy Star dans les cuisines commerciales demeure relativement faible. Le coût incrémental a été identifié comme une des barrières à l'adoption de ces mesures par l'ensemble des acteurs de marchés consultés

Original : 2017-10-10 GI-28
Document 1

lors d'une étude de marché. L'octroi d'aides financières permettraient d'en favoriser l'adoption².

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-14

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0171, GI-19, Document 2, Encadré « Approche retenue », page 15 :

APPROCHE RETENUE

Pour les pulvérisateurs de pré-rinçage, une approche de type « installation directe » est préconisée :

- 1. Elle permet d'installer des équipements efficaces à faible coût chez les restaurants, un segment de la clientèle de Gazifère notoirement difficile à rejoindre.
- 2. Elle agit comme porte d'entrée pour promouvoir d'autres mesures offertes par Gazifère, notamment les équipements de cuisine commerciale, les chaudières, le combo hotte et générateur d'air à condensation, etc.

Demande(s):

a) Qu'est-ce qu'une approche installation directe ? Cela s'oppose à quoi ?

Réponse 14 a):

Un programme d'installation directe est basé sur une approche clé-en-main pour le participant. Ceci inclut notamment la sélection d'un entrepreneur qualifié de la part de l'administrateur de programme pour l'installation des mesures retenues, et offre habituellement une aide financière significative, voire couvrant la totalité du coût de la mesure. La relation d'affaire directe entre l'entrepreneur et l'administrateur de programme permet par ailleurs d'inclure des éléments additionnels au cahier de charge de l'entrepreneur en deçà des travaux habituellement requis pour les mesures, par exemple de faire la promotion des autres initiatives du PGEÉ.

Original : 2017-10-10 GI-28
Document 1
Page 14 de 24

² Dunsky Energy Consulting. Energy Star Commercial Kitchen Equipment Market Analysis, July 21st, 2015.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-15

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0171, GI-19, Document 2, Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation, page 15.

Demande(s):

a) Quelle est la PRI associée au Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation avant toute subvention ?

Réponse 15 a):

La période de retour sur l'investissement pour cette mesure est de 2,1 années, avant toute subvention. Au même titre que pour les équipements de cuisine commerciale, une PRI favorable n'est pas suffisante pour assurer la pénétration de cette mesure.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-16

Référence(s):

GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0171, GI-19, Document 2, i) page 21, économies associées au chauffe-eau.

Demande(s)

Quelle serait les économies associées à un chauffe-eau de 60 gallons ? a)

Réponse 16 a):

Les économies unitaires pour un chauffe-eau de 60 gallons sont de 51.05 m³/an.

b) Vous utilisez aussi une durée de 8766 heures. Pour quelle raison n'utilisez-vous pas 8760 heures pour une année non-bissextile et 8784 heures pour une année bissextile?

Réponse 16 b):

La durée de 8 766 heures correspond à la moyenne de 3 années non-bissextiles (8 760 heures) et d'une année bissextiles (8 784 heures).

GI-28 Original: 2017-10-10

Document 1 Page 15 de 24 Requête 4003-2017 Demande de renseignements n° 2 de SÉ-AQLPA à Gazifère inc.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-17

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC: Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0171, GI-19, Document 2, Échangeur d'air avec récupération de chaleur, pages 26 et 27.

Demande(s)

a) La comparaison se fait avec un échangeur d'air sans récupération de chaleur. Ne serait-il pas aussi approprié de comparer aussi avec l'absence d'échangeur d'air? Nous sommes au secteur résidentiel, après tout.

Réponse 17 a):

La mesure vise le remplacement hâtif d'échangeur d'air sans récupération de chaleur. Seules les habitations ayant un échangeur d'air en place seraient éligibles au programme.

Vous faites la comparaison avec la situation des degrés jours de Boston sur une base b) de 16°C. Ne croyez-vous pas que si vous utilisiez une base de 13°C à l'instar de Gaz Métro vous obtiendriez une hausse des gains amenés par l'échangeur d'air avec récupération de chaleur?

Réponse 17 b):

La sélection d'une température d'équilibre pour le chauffage des habitations est un exercice difficile, et n'ayant pas eu accès aux études sur lesquelles s'appuie Gaz Métro, une température d'équilibre conservatrice de 16°C a été utilisée. À titre indicatif, l'utilisation d'un point d'équilibre à 13°C conduirait à une augmentation des gains unitaires pour cette mesure, passant de 338 m³/an à 378 m³/an.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-18

Référence(s):

GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0171, GI-19, Document 2, i) Appui aux initiatives - Optimisation énergétique, page 33 :

> Gazifère propose de rehausser le niveau d'aide financière pour le ramener au même niveau que celui proposé par Gaz Métro dans le dossier R-3987-2016.

- ✓ L'aide financière par participant a été augmentée pour encourager la participation : il est proposé qu'elle passe de 0,25 à 0,50 \$/m₃ de gaz naturel économisé.
- ii) RÉGIE DE L'ÉNERGIE, Dossier R-3987-2017, Phase 2, Pièce A-0095, Décision D-2017-094, paragraphe 368, page 105 :

[368] Conséquemment, pour les aides financières unitaires du programme PE208, la Régie rejette la demande de Gaz Métro quant à la hausse maximale de 0,50 \$/m3 de gaz naturel économisé et autorise une aide financière unitaire de 0,30 \$/m3 de gaz naturel économisé.

Demande(s):

a) Dans sa décision D-2017-084, la Régie de l'énergie a réduit à 0,30 \$/m³ l'aide financière unitaire dans le programme PE208. Avez-vous l'intention de maintenir votre demande à ce niveau ?

Réponse 18 a):

Nous vous référons à la réponse à la question 3.1 de la demande de renseignements no. 4 de la Régie et ajoutons ce qui suit.

Pour appuyer sa proposition de hausser l'aide financière du programme Appui aux Initiatives à 0.50\$/m³, Gazifère s'est appuyée sur les résultats de l'évaluation de programme PE208 de Gaz Métro. Malgré la décision de la Régie de limiter cette hausse à 0.30\$/m³ dans le cadre du dossier susmentionné de Gaz Métro, les éléments constatés, à savoir le niveau faible des aides financières de Gazifère par rapport à d'autres distributeurs pour des programmes équivalents ainsi que l'impact positif sur la participation, demeurent valables. Afin de soutenir la demande pour ce programme ainsi que pour pallier aux coûts additionnels requis pour la préparation des demandes d'aide financière, Gazifère maintient donc sa demande de rehausser l'aide financière à 0.50\$/m³.

Notons qu'une aide financière de 0,50\$/m³ représente pour Gazifère des coûts unitaires de 0,0476 \$/m³ et 0,0702 \$/m³ respectivement pour les volets Optimisation Énergétique et Aide à l'implantation comparativement à des coûts évités de 0,2792 \$/m³.

Demande de renseignements n° 2 de SÉ-AQLPA à Gazifère inc.

Page 18

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-19

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC: Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0171, GI-19, Document 2, page 45 et page 48, valeur en BTU d'un mètre cube de gaz.

Demande(s):

A la page 45, vous utilisez un ratio de 35913 BTU/m³ et à la page 48 ce ratio est de 35915 BTU/m³. L'écart est faible. Est-ce que 39915 BTU/m³ est un arrondi de 35913 BTU/m³? Veuillez élaborer.

Réponse 19 a):

La valeur de conversion en page 48 de la pièce B-0171, Gl-19, Document 2, devrait se lire 35 913 BTU/m³. Tous les calculs dans le rapport ont utilisé ce facteur de conversion.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-20

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0171, GI-19, Document 2, Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit (0,64g/m).

Demande(s):

a) Pour ce programme les coûts évités sont de 0,211\$/m³ alors que pour les autres usages de base les coûts évités sont de 0,2171\$/M³. Est-ce une erreur? Si oui, veuillez la corriger.

Réponse 20 a):

Les coûts évités présentés dans le cas type de ce programme devraient indiquer 0,2171\$/m³. Toutes les analyses présentées dans le rapport utilisent la bonne valeur des coûts évités.

b) Pour ce programme la comparaison est faite avec un pulvérisateur de pré-rinçage à débit conventionnel (1,6gpm). Avez-vous considéré ajouter une comparaison avec aucun prérinçage ? Veuillez élaborer.

Réponse 20 b):

La mesure vise le remplacement de pulvérisateurs de pré-rinçage à débit conventionnel par des pulvérisateurs de pré-rinçage à débit réduit. L'utilisation d'une base de référence n'employant pas de pulvérisateurs de pré-rinçage entraînerait une forte surestimation des gains.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-21

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0171, GI-19, Document 2, Tableau 5, page 67, ligne Supplément MFR-CI, colonne contribution du participant (sans taxes).

Demande(s):

a) Vous indiquez à cette ligne et à cette colonne un montant négatif de -3 900\$. Est-ce que ce montant est vraiment versé directement au participant ? Veuillez élaborer.

Réponse 21 a):

Oui. L'aide financière du programme Supplément MFR – Secteur Commercial est versée aux propriétaires du bâtiment ainsi qu'aux locataires, à hauteur de 40 % pour le propriétaire du bâtiment et de 60 % pour les locataires à faible revenu.

C. LA MISE EN PLACE DE MESURES D'ALLEGEMENT REGLEMENTAIRE AUX FINS D'EVALUER LE CARACTERE RAISONNABLE DES DEPENSES D'EXPLOITATION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-22

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-18, Doc.1, page 5, lignes 6-7 :

Un calcul serait effectué en utilisant les dépenses d'exploitation, exclusion faite des 6 comptes de frais reportés, afin d'établir un indicateur

Demande de renseignements n° 2 de SÉ-AQLPA à Gazifère inc. Page 20

Demande(s):

a) Veuillez énumérer les comptes de frais reportés et tout autre poste budgétaire qui seraient exclus de l'indicateur paramétrique proposé par Gazifère.

Réponse 22 a):

Les comptes de frais reportés qui seraient exclus de l'indicateur proposé par Gazifère sont les suivants:

- Charges réglementaires
- Quote part MERN
- Programme d'efficacité énergétique
- SPEDE
- Francisation
- Retraite

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-23

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-18, Doc.1, pages 5-6 :

Si les dépenses d'exploitation proposées sont supérieures au résultat obtenu par le biais de l'indicateur et que Gazifère est en mesure d'isoler un ou quelques éléments pouvant expliquer un tel dépassement, seuls ces éléments deviendraient un enjeu du dossier tarifaire. Il pourrait s'agir d'un élément général, tel que le taux d'inflation de l'indicateur qui pourrait s'avérer trop faible comparativement à l'inflation générale des coûts de Gazifère, ou un élément plus spécifique, tel que l'ajout de ressources dans une direction. Dans une telle éventualité, Gazifère proposerait que seuls les éléments particuliers soient traités comme un enjeu dans le cadre du dossier tarifaire plutôt que l'ensemble des dépenses d'exploitation. L'examen des dépenses d'exploitation serait en conséquence limité à ces seuls éléments.

Dans le cas où les charges d'exploitation croissent à un niveau supérieur au résultat obtenu par l'application de l'indicateur et que Gazifère n'est pas en mesure d'en identifier les causes, l'examen des dépenses d'exploitation se ferait alors de façon globale et détaillée et deviendrait un enjeu du dossier tarifaire.

Original : 2017-10-10 GI-28

Document 1

Page 20 do 24

Page 20 de 24 Requête 4003-2017

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s):

a) Ne pensez-vous pas que l'inverse devrait également être possible, à savoir de prévoir la possibilité (sur demande de la Régie par exemple) qu'il existe, pour certains postes budgétaires, des croissances inférieures à l'indicateur, et que de tels postes puissent être exclus de la formule globale. Cela nous semblerait d'autant plus nécessaire que l'indicateur proposé par Gazifère ne comporte pas de facteur de productivité qui serait soustrait de l'inflation. Veuillez élaborer.

Réponse 23 a):

L'objectif de l'<u>indicateur</u> est de permettre de déterminer l'aspect raisonnable des dépenses d'exploitation soumises par Gazifère. Il faut par ailleurs se rappeler que c'est le budget qui sera intégré au revenu requis et non le résultat de l'<u>indicateur</u>. Conséquemment, un facteur de productivité implicite est intégré à l'<u>indicateur</u>. Il s'agit de l'écart entre celui-ci et le budget.

De plus, Gazifère réfère l'intervenant à la réponse à la question 3.1 de la deuxième demande de renseignements de la Régie dans le présent dossier.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-24

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-18, Doc.1, page 6 :

[...] dans le cadre d'une telle approche, les détails au soutien des charges d'exploitation seront toujours fournis. Bien que ces détails ne feraient pas l'objet d'un examen détaillé selon les modalités d'allégement proposées, les informations seraient disponibles et utiles afin de pouvoir y référer dans le futur. En effet, Gazifière reconnaît l'importance de colliger de telles informations et de pouvoir en assurer un suivi rigoureux dans le temps.

Demande(s):

a) Veuillez confirmer que le moment où ces informations seraient fournies (les détails au soutien des charges d'exploitation) continueront d'être : a) lors du dépôt de la cause tarifaire à la Régie (et que vous ne demandez pas de modification au Guide de dépôt

Original : 2017-10-10 GI-28
Document 1

Page 21 de 24 Requête 4003-2017

à cet égard) et b) les données réelles lors du dépôt du rapport annuel à la Régie. Veuillez élaborer le cas échéant.

Réponse 24 a):

Les informations auxquelles réfère l'intervenant continueront d'être fournies pour les deux types de dossier, comme cela est présentement le cas.

b) Votre proposition d'allégement devrait-elle entraîner selon vous des modifications quant à l'examen du rapport annuel ? Veuillez élaborer.

Réponse 24 b):

Non. Au cours des dernières années, des ajustements ont été faits pour limiter l'ampleur des explications requises dans le cadre des dossiers de fermeture. À ce jour, Gazifère considère que ces nouvelles modalités sont encore à l'essai et n'identifie pas de changements à proposer à court terme. Des ajustements additionnels pourraient devenir nécessaires une fois ces mesures d'allégement mises en place et testées.

Veuillez confirmer que, selon votre proposition, rien n'empêche la Régie, de sa propre initiative ou à la demande d'un intervenant, de procéder à un examen plus détaillé d'un poste budgétaire malgré qu'il n'aura pas été identifié préalablement par Gazifère comme appelant à un tel examen plus détaillé. Veuillez élaborer le cas échéant.

Réponse 24 c):

Rien n'empêche la Régie d'intervenir et de modifier la manière dont l'examen du dossier est effectué, lorsqu'elle considère que les circonstances le requièrent. Cependant, une telle situation ne devrait se produire que dans une situation où des doutes importants seraient soulevés, sans quoi, la mesure d'allègement ne serait d'aucune utilité.

D. LA PROLONGATION DE LA DUREE DES PROGRAMMES COMMERCIAUX APPROUVES A TITRE DE PROJETS PILOTES POUR UNE PERIODE ADDITIONNELLE D'UN AN

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-25

Référence(s):

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-18, Doc.1, page 13.

Demande(s):

Veuillez déposer votre état d'avancement le plus récent disponible (selon les données dont vous disposez et en demeurant dans le cadre fixé par la Régie au présent dossier) quant à chacun des trois programmes commerciaux de Gazifère ici visés, à savoir son programme commercial dédié aux immeubles multilogements, son programme commercial destiné au secteur résidentiel et celui destiné au secteur commercial. Si vous disposez de ces données, veuillez fournir dans chaque cas notamment le nombre de participants, les coûts des aides et les coûts de gestion des programmes et les volumes visés, en spécifiant la date de ces informations.

Réponse 25 a):

Eu égard aux programmes commerciaux visant les clients commerciaux, à ce jour, il n'y a toujours aucun nouveau client.

En ce qui concerne le programme commercial multi-logements, aucun ajout d'immeubles multi-logements ne s'est fait en 2017. À ce sujet, Gazifère réfère l'intervenant au suivi effectué à cet effet et présenté dans le cadre de la phase 1 du présent dossier, à la pièce GI-7, document 3, pages 2 et 3.

Enfin, en ce qui concerne le programme commercial visant le secteur résidentiel, le tableau suivant présente l'état de la situation à ce jour, incluant les années 2016 et 2017.

Original : 2017-10-10 GI-28

Docume

Document 1 Page 23 de 24 Requête 4003-2017

Programmes	Nombre de participants	Montants offerts
Cuisinière	25	3 750 \$
Sécheuse	0	0 \$
Chauffe piscine	17	25 500 \$
Appareil de chauffage mural à ventilation directe	0	0 \$
Chauffe-eau instantannée sans réservoir	4	2 200 \$
Chauffe-eau 50 gallons « power vent »	11	8 800 \$
Fournaise 96 % d'efficacité	11	27 500 \$
Foyer	8	6 400 \$
BBQ	17	2 550 \$

Original : 2017-10-10

GI-28 Document 1 Page 24 de 24 Requête 4003-2017